

Questions au Feuilleton

2, 3 et 4. Le ministre de la Justice, en vertu des responsabilités qui lui incombent de par ses fonctions, recommande de temps à autre des noms d'hommes de loi partout au Canada qui sont les plus aptes à accomplir les travaux juridiques que le gouvernement du Canada ou certains de ses organismes ont à faire exécuter. Tous les gouvernements ont suivi cette pratique incontestée que le choix d'hommes de loi pour agir au nom du ministre demeure de son ressort et que le critère sur lequel on se fonde au moment des nominations est la compétence. Des avis à l'égard de nominations d'hommes de loi sont pris de plusieurs sources, y compris, à certains moments, le barreau local. Le choix final d'hommes de loi est tout simplement une question de jugement, et il n'y a aucun procédé particulier pour recevoir des recommandations. La pratique actuelle, en ce qui concerne la Société centrale d'hypothèques et de logement, est à l'effet que, avec l'approbation du ministre de la Justice, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines fournit de temps à autre à la Société les noms d'hommes de loi dont les services pourraient être retenus par elle dans diverses municipalités situées un peu partout au Canada.

DÉFENSE NATIONALE—LE SERVICE DES DOCUMENTS
PARLEMENTAIRES

Question n° 2054—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère de la Défense nationale?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Le Service des rapports et documents parlementaires du ministère de la Défense nationale constitue une sous-unité de la Direction générale de l'Information qui est chargée d'un grand nombre de tâches et fonctions relatives à l'information. Il est impossible d'isoler le coût de ce service des frais généraux d'exploitation de la direction.

CABINET DU PREMIER MINISTRE—LE SERVICE DES
DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

Question n° 2057—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du cabinet du Premier ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il n'existe pas de service des documents parlementaires au cabinet du premier ministre même, ni au Bureau du Conseil privé. Le bureau du directeur de l'administration, Bureau du Conseil privé, se charge de ces travaux.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LE SERVICE DES DOCUMENTS
PARLEMENTAIRES

Question n° 2058—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du Bureau du Conseil privé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Il n'existe pas de service des documents parlementaires au cabinet du premier ministre même, ni au Bureau du Conseil privé. Le bureau du directeur de l'administration, Bureau du Conseil privé, se charge de ces travaux.

[M. De Bané.]

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LE SERVICE DES DOCUMENTS
PARLEMENTAIRES

Question n° 2062—M. Clark (Rocky Mountain):

Au cours de la dernière année financière, combien a coûté l'exploitation du Service des rapports et documents parlementaires du ministère du Solliciteur général?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Le service des rapports et documents parlementaires n'est pas une entité par lui-même, mais plutôt un service intégré au secrétariat du ministère et qui relève du sous-ministre. Il est impossible de séparer les coûts relatifs aux rapports et documents parlementaires du coût global du fonctionnement du Secrétariat. Cette réponse s'applique également aux personnes à qui les chefs de la Gendarmerie royale du Canada, du Service canadien des pénitenciers et de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont délégué des responsabilités relativement aux rapports et documents parlementaires.

LE MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 2142—M. Herbert:

1. Le gouvernement vise-t-il à l'autonomie financière du ministère des Postes et, dans l'affirmative, vers quelle date cet objectif sera-t-il atteint, b) dans la négative, dans quelle mesure a-t-il l'intention de subventionner ce ministère au cours des prochaines années?

2. Projete-t-on de subventionner certains secteurs de l'économie par une réduction des tarifs postaux et, dans l'affirmative, quelles sont les priorités et la question de l'appartenance canadienne ou étrangère entrera-t-elle en ligne de compte?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. La loi sur les postes, qui régit l'administration du ministère des Postes, ne mentionne en aucun endroit l'autonomie financière; le gouvernement ne poursuit pas actuellement cet objectif. a) Sans objet; b) Les fonds requis pour acquitter les dépenses prévues chaque année font l'objet de crédits parlementaires, après étude des estimations du ministère. Les principaux tarifs postaux sont également établis par des lois. L'écart entre les recettes et les dépenses est par conséquent laissé à la discrétion du Parlement.

2. Aucune politique précise ne vise à subventionner certains secteurs de l'économie au moyen de tarifs postaux réduits. La supériorité des dépenses sur les recettes du Ministère est considérée comme la rançon d'une desserte postale dont profitent tous les citoyens plutôt qu'une subvention à certains expéditeurs. C'est le Parlement qui décidera des répercussions qu'auraient des tarifs établis en fonction de l'appartenance canadienne ou étrangère.

LES COLLÈGES MILITAIRES ROYAL DE KINGSTON ET ROYAL
ROADS DE VICTORIA—LE BILINGUISME

Question n° 2174—M. Cossitt:

1. Pour quelles raisons le gouvernement a-t-il désigné le Collège militaire royal de Kingston (Ontario) comme étant bilingue?

2. Pour quelles raisons le gouvernement ne l'a-t-il pas encore fait pour le Collège militaire Royal Roads de Victoria (Colombie-Britannique)?

3. Pourquoi n'a-t-on pas encore traité ces deux collèges de la même façon?

4. Quel rôle la politique a-t-elle joué dans cette situation?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. La décision de dispenser l'enseignement dans les deux langues officielles au Collège militaire royal de Kingston est conforme à la mise en application et